



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2019
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 22 novembre 2019, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Hélène Peiry, Bénédicte Hermann, Gilbert Conus
Présents : 120 citoyennes et citoyens (5.24 % de 2'286 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 mai 2019
2. Budgets 2020
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Rénovation des bâtiments à Ursy
 - 2.2.2 Réfection de routes et de chemins AF, étape 3
 - 2.2.3 Aménagements routiers centre village Ursy ; crédit d'étude
 - 2.2.4 Remplacement d'un véhicule édilitaire
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Avenir des anciens bâtiments scolaires : information et décision
4. Association Pompiers Glâne-Sud : avance de trésorerie
5. Source « La Râpe » Mossel – radiation de servitude : décision
6. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG : approbation
7. Règlement de l'école maternelle : approbation
8. Règlement scolaire : approbation
9. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard, après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités. M. le Syndic salue la presse : Mme Claire Pasquier pour le journal « La Gruyère » et M. Charles Grandjean pour le journal « La Liberté ».

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2019, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	OUI	119	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Budget 2020

Introduction de M. le Syndic : Le budget de fonctionnement 2020 boucle avec un excédent de charges de plus de CHF 300'000.00. Les très importants investissements au niveau du district (homes et cycle d'orientation) influencent fortement les charges tout comme l'investissement du nouveau complexe scolaire. Cette situation était prévisible. Comme relevé lors de chaque présentation de la planification financière à l'assemblée communale, les 3 à 4 années à venir seront plus difficiles financièrement. Mais la situation est sous contrôle tout en sachant que les charges provenant du canton ou du district ne sont pas ou plus difficilement influençables. Actuellement, les charges de fonctionnement découlant des investissements au niveau du district font l'objet de discussions car il s'agit de veiller au grain afin de maîtriser les charges futures. Une réunion des syndicats du district est d'ailleurs prévue en janvier 2020 pour discuter du sujet.

La situation financière de notre commune est bonne. Les investissements doivent toujours être analysés avec pertinence et bon sens de façon à trouver le bon équilibre entre une fiscalité supportable et avantageuse et la tenue à jour des infrastructures communales.

2.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement 2020

	Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
0	Administration	997'308.05	202'038.30
1	Ordre public	266'041.00	124'551.40
2	Enseignement et formation	4'204'841.40	480'445.80
3	Culte, culture et loisirs	402'539.90	103'700.00
4	Santé	1'434'876.20	43'200.00
5	Affaires sociales	1'552'108.50	63'812.00
6	Transports et communications	501'923.25	64'000.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	1'304'468.00	1'188'485.45
8	Economie	38'229.70	
9	Finances et impôts	1'435'611.75	9'549'680.05
	Totaux	12'137'947.75	11'819'913.00
	Excédent de charges		318'034.75

M. le Syndic explique les principales variations :

Administration :

- légère augmentation par rapport au budget 2019

Ordre public :

- participation au stand de tir de Porsel : montant plus élevé en raison du remplacement des cibles

Enseignement et formation :

- augmentation conséquente des charges. Pour le Cycle d'orientation de la Glâne, le nouveau centre scolaire et sportif avec piscine

- électricité, eau, combustible : électricité pour le nouveau complexe scolaire
- produits : vente des pavillons scolaires de Vauderens au Cycle d'orientation de la Glâne

Questions :

Mme Pascale Mottet : la nouvelle piscine à Romont sera mise en exploitation en 2020 ?

M. le Syndic : oui, elle sera en exploitation à partir du mois de juin 2020

M. Simon Bischof : souhaite exprimer que notre district mérite des infrastructures de qualité

Culte, culture et loisirs :

- animation 3^{ème} âge : montant plus élevé en raison du repas des aînés prévu dans le cadre de la 23^{ème} Fête cantonale des musiques fribourgeoises à Romont (repas offert aux aînés par la Commune)

Santé :

- charges en hausse en raison des charges liées

Affaires sociales :

- légère hausse pour la petite enfance
- reprise de l'école maternelle par la Commune
- assistance : montant supplémentaire en raison de l'achat obligatoire par l'Antenne sociale d'un nouveau programme informatique

Transports et communications :

- charges en hausse en prévision de l'engagement d'une personne supplémentaire afin de palier à un prochain départ à la retraite. Une partie de l'augmentation est compensée par le poste 990.482.10 par un prélèvement à la provision pour les heures supplémentaires

Protection et aménagement de l'environnement :

- approvisionnement en eau potable : chapitre couvert à 96.74 %
- protection des eaux – épuration : chapitre couvert à 100 %, avec un prélèvement à la réserve
- gestion des déchets : chapitre couvert à 96.16 %
- correction des eaux, endiguements : entretien prévu de plusieurs « têtes » de ruisseau
- sites pollués : à la demande du Canton, une investigation technique de l'ancienne décharge « Grand-Clos » à Vuarmarens doit être réalisée. Nous allons aussi toucher des subventions.
- aménagement du territoire : montant prévu pour le plan directeur régional de la Glâne

Economie :

- chapitre stable

Finances et impôts :

- diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales suite à l'introduction de la réforme fiscale
- diminution de l'impôt sur le capital des personnes morales pour la même raison
- amortissements obligatoires en hausse en raison du nouveau complexe scolaire d'Ursy.

Questions :

M. Marcel Bischof : que concerne la dépense prévue dans les homes médicalisés pour la transformation de Billens ?

M. le Syndic : Il s'agit de la charge financière des investissements réalisés par les communes de la Glâne pour la transformation du site de Billens au profit de l'Hôpital fribourgeois (HFR).

2.2 Budget des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2020. Au total, ils se montent à CHF 1'190'000.00 net.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Rénovation des bâtiments à Ursy	150'000.00	
Réfection de routes et de chemins AF, étape 3	1'571'900.80	821'900.80
Aménagements routiers centre village Ursy ; crédit d'étude	50'000.00	
Remplacement d'un véhicule édilitaire	240'000.00	

2.2.1 Rénovation des bâtiments à Ursy

Avant de passer la parole à Mme Nadia Hermann, Conseillère communale, pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic donne les précisions suivantes :

- ✓ La vision du Conseil communal était de construire un nouveau bâtiment administratif sur la parcelle sise à côté du Garage Gavillet à Ursy.
- ✓ Cependant, cet investissement est reporté de plusieurs années pour les raisons suivantes :
 - Le coût : un tel investissement devrait être couplé actuellement avec une hausse d'impôt ;
 - Après avoir analysé une nouvelle fois la situation suite à la mise en activité du nouveau complexe scolaire, il est constaté qu'une solution convenable peut être trouvée dans le bâtiment actuel (espace bureaux et salles de séance) ;
 - Le seul problème qui n'est pas encore réglé à ce jour est l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des esquisses de solution sont établies et le Conseil communal reviendra ultérieurement avec une proposition (idéalement, pose d'un ascenseur) ;
 - L'achat de la villa de Mme Gössi reste une décision judicieuse pour la future valorisation de la parcelle sise à côté du Garage Gavillet à Ursy.

Fort de ce constat, le Conseil communal propose quelques aménagements qui seront présentés par Mme Hermann à qui M. le Syndic donne la parole.

Bâtiment sis à la Route de Moudon 5 à Ursy – administration communale :

- 1) Nouveau bureau du service des finances :
 - aménagement et transformation de l'ancienne salle de l'école maternelle et de la garderie « La Coccinelle », création d'un guichet discret et d'une porte de communication entre l'administration actuelle et le service des finances, travaux divers et agencement du nouveau mobilier
- 2) Transformation de l'actuel bureau des finances en cafétéria
- 3) Salle du Conseil communal : aménagement de la salle par divers travaux (sol, plafond phonique, peinture et luminaires)
- 4) Aménagement d'un local pour les archives au rez inférieur
- 5) Déménagement de l'école maternelle et de la garderie « la Coccinelle » dans de nouveaux locaux à la Route d'Oron 4 (école rénovée). Ces derniers travaux et aménagements sont déjà réalisés en raison de la rentrée scolaire.

Demande d'investissement :

Coût	CHF	150'000.00
------	-----	------------

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle

Amortissement 3 %, selon l'art. 53 RELCo	CHF	4'500.00
Intérêts 3 %	CHF	4'500.00
Total	CHF	9'000.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Michel Genier, membre de la Commission financière.

« Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 150'000.00. Cet investissement sera couvert par une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 9'000.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	120	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit pour la rénovation des bâtiments à Ursy est acceptée à l'unanimité.

2.2.2 Réfection de routes et de chemins AF, étape 3

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Demierre, Conseiller communal.

M. Philippe Demierre présente cet investissement. Les routes concernées par cet investissement en 2020 sont les suivantes :

1) Mossel, Route d'Invau

- Réfection complète de la chaussée avec une largeur de route à 3 mètres, création d'une place d'évitement supplémentaire et rénovation ponctuelle des collecteurs et grilles des eaux claires (EC)

2) Mossel, Chemin du Clos

- Réfection complète de la chaussée avec une largeur de route à 3 mètres, rénovation ponctuelle des collecteurs et grilles EC

3) Esmonts, Chemin des Bovard

- Réfection complète de chaussée avec une largeur de route à 3 mètres, rénovation ponctuelle des collecteurs et grilles EC.

Demande d'investissement :

Coût des routes	CHF	1'386'900.80
./. Subventions des améliorations foncières	CHF	-722'500.80
Coût net	CHF	664'400.00

Coût de l'évacuation des eaux	CHF	185'000.00
./. Subventions des améliorations foncières	CHF	-99'400.00
Coût net	CHF	85'600.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle

Amortissement routes 7 %, selon l'art. 53 RELCo	CHF	46'508.00
Amortiss. évacuation eaux 4 %, selon l'art. 53 RELCo	CHF	3'424.00
Intérêts 3 %	CHF	22'500.00
Total	CHF	72'432.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Michel Genier, membre de la Commission financière.

« Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 750'000.00. Cet investissement sera couvert par une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 72'432.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Simon Bischof : en rapport avec l'assainissement du bruit, est-il prévu de poser un revêtement spécial ?

M. Philippe Demierre : non, un revêtement spécial n'est pas prévu

M. le Syndic : précise que les revêtements phonoabsorbants sont posés uniquement sur les routes cantonales aux abords des zones village et résidentielle compactes.

M. Bernard Codourey : dans le cadre de la réfection de la route d'Invau, le Conseil communal a-t-il prévu quelque chose pour l'alimentation en eau potable ?

M. le Syndic : non mais il est pris note de cette demande qui sera analysée.

Décision :

VOTE :	OUI	120	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit pour la réfection de routes et de chemins AF, étape 3 est acceptée à l'unanimité.

2.2.3 Aménagements routiers centre village Ursy ; crédit d'étude

Depuis plusieurs mois voire années, le Conseil communal demande instamment au Service des ponts et chaussées du canton de Fribourg (SPC) de régler la question du rond-point au centre du village d'Ursy. Après des discussions constructives avec les responsables du SPC, il est ressorti qu'une analyse globale du centre village devait être entreprise. Plusieurs centres villages traversés par un ou des routes cantonales ont été réaménagés à satisfaction des usagers de la route, des riverains et des piétons (exemple Attalens). Pour la présentation, M. le Syndic passe la parole à M. Philippe Demierre, Conseiller communal.

M. Philippe Demierre présente cet investissement. Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- ✓ Aménager un carrefour inscrit dans un milieu bâti contraignant, qui souffre d'un déficit de sécurité en raison d'une visibilité insuffisante depuis la Rue de l'Eglise ;
- ✓ Modérer les vitesses à l'approche du carrefour ;
- ✓ Corriger la hiérarchie du réseau routier qui n'est pas assez marquée entre la Rue de l'Eglise et les routes cantonales ;
- ✓ Assurer le confort et la sécurité des piétons ;
- ✓ Développer des variantes d'aménagement du carrefour, déterminer les possibilités techniques et vérifier leur faisabilité. Elaborer des ébauches de solutions possibles et effectuer leur évaluation ;
- ✓ Identifier des conflits potentiels et les démarches alternatives envisageables ;
- ✓ Elaborer un rapport de faisabilité ;
- ✓ Estimer les coûts par ébauche de solution ainsi que les coûts d'élaboration du projet ;
- ✓ Etablir un programme d'études et de réalisation par ébauche de solution ;
- ✓ Etablir un tableau comparatif entre les différentes variantes, mettant en évidence les risques et les opportunités de chacune des variantes ;
- ✓ Etablir le cahier des charges pour les phases d'étude suivantes ;
- ✓ Etablir la convention de la réalisation du projet.

Demande d'investissement :

Coût CHF 50'000.00

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 15 %, selon l'art. 53 RELCo CHF 7'500.00

Intérêts 3 % CHF 1'500.00

Total CHF 9'000.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière.

« Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 50'000.00. Cet investissement sera couvert par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 9'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Jean-Paul Robert : cette demande de crédit d'étude est bizarre. Nous avons déjà payé des études avec les aménagements des routes et des trottoirs. Le rond-point a été en son temps planifié par le Service des ponts et chaussée (SPC). Cela fait maintenant plus de 4 ans que

nous attendons une solution de la part du SPC. Nous payons des taxes et des impôts sur les véhicules, qu'ils fassent leur travail ! Il faut refuser cette demande de crédit d'étude.

M. le Syndic : effectivement, cela fait un moment que le dossier traîne au SPC car ils n'arrivent pas à trouver une solution idéale. Il faut aussi relever que l'idée du rond-point est venue de la Commune et non du Canton. Le problème est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas la solution et une analyse d'un plus grand périmètre est nécessaire afin d'avoir une approche plus large qu'uniquement celle du rond-point. Ce crédit d'étude déterminera aussi la répartition des coûts Canton/Commune.

M. Laurent Vaucher : est-ce que le Canton va participer financièrement ?

M. le Syndic : oui, il y aura une participation financière du Canton.

Mme Veronica Gomez : sur un autre sujet, aimerait savoir pourquoi la limitation de vitesse de la route en direction d'Esmonts, depuis Vuarmarens, est de 80 km/h. Pourquoi ne pas l'abaisser à 50 km/h ?

M. le Syndic : plusieurs demandes ont déjà été envoyées au Canton, y compris des visions locales. Le Conseil communal souhaite passer ce tronçon à 50 km/h. Toutefois, à ce jour, nous n'avons pas les autorisations nécessaires. Nous allons encore intervenir à ce sujet.

M. Marcel Bischof : est d'accord pour cette étude mais pourquoi elle n'a pas été réalisée avant la pose du revêtement phonoabsorbant ?

M. le Syndic : effectivement mais la pose du revêtement phonoabsorbant est du ressort du Canton.

M. Bernard Kuhn : le montant prévu est pour les honoraires d'un seul bureau ou sous forme de concours ?

M. le Syndic : pour un seul bureau.

M. Simon Bischof : remercie pour les efforts. Ne faut-il pas prévoir une zone 30 avec des priorités de droite ?

M. le Syndic : ce n'est pas impossible mais l'étude le dira. Il faudra trouver une solution globale.

M. Philippe Hermann : le rendu de cet étude est prévu pour quelle échéance ?

M. le Syndic : si l'assemblée accepte le crédit pour la fin du 1^{er} semestre 2020 au plus tard.

M. Gérard Crettol : est-il possible de régler la situation avec des feux ?

M. le Syndic : non, la demande avait déjà été faite à maintes reprises.

Décision :

VOTE :	OUI	118	NON	2	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit pour les aménagements routiers du centre village d'Ursy ; crédit d'étude, est acceptée à la majorité des voix exprimées.

2.2.4 Remplacement d'un véhicule édilitaire

M. le Syndic donne la parole à M. Louis Périsset, Conseiller communal, pour présenter cet investissement.

M. Louis Périsset présente l'investissement. Le véhicule actuel de marque « Reform » date de 2008. D'importants frais d'entretien sont à prévoir. Son remplacement est donc nécessaire. Plusieurs véhicules de marques différentes ont été testés. Le choix définitif du nouveau véhicule n'est pas arrêté. L'achat d'un nouveau véhicule édilitaire est prévu au début de l'année 2020 avec une mise en circulation durant le printemps ou l'été 2020.

Demande d'investissement :

Coût CHF 240'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle

Amortissement 15 %, selon l'art. 53 RELCo	CHF	36'000.00
Intérêts 3 %	CHF	7'200.00
Total	CHF	43'200.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière.

« Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 240'000.00. Cet investissement sera couvert par une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 43'200.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Marcel Bischof : combien de kilomètres compte le véhicule actuel ?

M. le Syndic : environ 5'000 heures.

M. Christian Gavillet : quels sont les équipements prévus pour un montant de CHF 240'000.00 ?

M. Louis Périsset : un équipement complet est prévu soit grue, lame à neige et le saloir seront également adaptés au nouveau véhicule.

Décision :

VOTE :	OUI	118	NON	0	Abstention	2
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule édilitaire est acceptée à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2020 :

Budget 2020 – investissements reportés

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Construction d'un centre scolaire		920'000.00
Aménagement places de jeux	279'680.45	
Réfection de routes et de chemins AF, étape 2	537'448.30	175'000.00
Réfection de canalisations, routes AF, étape 2	10'100.00	
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	1'647'610.55	610'000.00
Réfection collecteurs eaux claires, Ursy	227'161.45	
Construction d'un collecteur route de Vauderens, Ursy	175'904.95	
Réfection de canalisations : routes AF étape 2	112'000.00	
Total en CHF	2'989'905.70	1'705'000.00

M. le Syndic récapitule les investissements 2020 votés :

Budget 2020 – récapitulation des investissements votés

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Rénovation des bâtiments à Ursy	150'000.00	
Réfection de routes et de chemins AF, étape 3	1'571'900.80	821'900.80
Aménagements routiers centre village Ursy ; crédit d'étude	50'000.00	
Remplacement d'un véhicule édilitaire	240'000.00	

Budget 2020 – récapitulation des investissements :

✓ Investissements reportés	CHF	1'284'905.70
✓ Investissement 2020 votés	CHF	1'190'000.00
Total	CHF	2'474'905.70

2.3 Rapport et préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Mme Bernadette Hug, Présidente de la Commission financière.

« La commission financière s'est réunie le 13 novembre dernier afin d'examiner le budget 2020 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés. En conclusion, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens présents, à approuver les budgets 2020 tels qu'ils ont été présentés ».

2.4 Approbation

Budget de fonctionnement 2020 : excédent de charges de CHF 318'034.75

Budget des investissements nets 2020 : total de CHF 1'190'000.00

VOTE :	OUI	120	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ Les budgets de fonctionnement et des investissements 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, Responsable du service des finances ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2020. Un grand merci est adressé aux membres de la commission financière pour leur travail, leur analyse et leur collaboration durant les séances et pour les discussions ayant trait à ces budgets.

3. Avenir des anciens bâtiments scolaires : information et décision

Lors de l'assemblée communale du 18 février dernier, le Conseil communal avait présenté ses réflexions quant à l'avenir des anciens bâtiments scolaires. Quelle est la situation aujourd'hui ?

Pour plusieurs bâtiments, l'affectation future est définie et pour d'autres pas encore. Le Conseil communal veut faire part de la situation actuelle et propose aussi de prendre des décisions de principe.

L'inventaire des besoins liés directement aux missions de la Commune telles que les activités scolaires et extra-scolaires ainsi que la petite enfance a été pris en compte tout comme les demandes et besoins en locaux des sociétés locales ou groupements. Le rôle fondamental d'une commune n'est pas de gérer nombre de bâtiments « hors exploitation ». Le Conseil communal a également tenu compte d'éventuels autres besoins de la population pour lesquels la Commune peut ou doit jouer un rôle. Le Conseil communal est d'avis que la collectivité doit se concentrer sur les éléments nécessaires à son exploitation. Investir massivement dans la construction d'appartements n'est pas une tâche dédiée à une commune. Cela peut cependant être le cas si, pour de multiples raisons, un bâtiment doit rester propriété de la Commune et si l'investissement est raisonnable et ne met pas en péril d'autres investissements relevant des attributions communales.

Décider de conserver ou de vendre des biens faisant partie du patrimoine communal est souvent un sujet émotionnel. Il s'agit cependant de tenir compte d'un ensemble d'éléments pratiques, financiers et profitables à long terme. Ce que le Conseil communal demande ce soir est une décision de principe sur plusieurs objets.

Pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic passe la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal et responsable du dicastère de l'aménagement et des constructions.

M. Patrice Conus présente la situation actuelle.

Bâtiment administratif, Ursy

- ✓ Bâtiment réaffecté : administration communale + accueil extra-scolaire

Ancienne école rénovée, Ursy

- ✓ Bâtiment réaffecté : réfectoire de l'accueil extra-scolaire (rez inférieur) salle de psychomotricité (rez), garderie autogérée et école maternelle (1^{er} étage), salle disponible (combles)

Ancienne école de Vauderens

- ✓ Bâtiment en cours de réaffectation : dédié à la petite enfance, futurs locaux pour la Crèche le Bourillon, actuellement plusieurs locaux loués à des tiers

Ancienne école de Vuarmarens

- ✓ Bâtiment entièrement rénové en 1994, à conserver et à transformer. 5 appartements existants, plusieurs salles et locaux avec un accès indépendant, possibilité de transformation appartements supplémentaires

Ancienne école de Mossel

- ✓ Bâtiment datant de 1922 avec un appartement et 2 salles : régulièrement entretenu, possibilité de créer un appartement.
- ✓ Proposition du Conseil communal : **vente du bâtiment**

Ancienne école d'Esmonts

- ✓ Bâtiment construit en 1887 (degré de protection 2) : l'état du bâtiment n'est pas bon. Un entretien lourd est nécessaire, conserver les abris PCI et la place de jeux avec amélioration.
- ✓ Proposition du Conseil communal : **vente du bâtiment**

Pour les bâtiments de Mossel et Esmonts, le Conseil communal étudie les circulations pour la prise en charge des enfants par le bus scolaire.

Discussion :

M. Christian Gavillet : l'hangar qui se trouve derrière l'école à Esmonts sera-t-il aussi vendu ?

M. le Syndic : non, il ne sera pas vendu.

M. Christian Gavillet : est-ce compatible de vendre le bâtiment et de garder les garages derrière ?

M. le Syndic : nous prenons note de la remarque et une analyse détaillée sera faite.

M. Christoph Kaempfer : encourage le Conseil communal à bien étudier la question des circulations avec les bus scolaires avant de mettre en vente les bâtiments.

M. le Syndic : nous en prenons bonne note.

M. Patrice Conus : relève que le Conseil communal a déjà débuté une étude à ce sujet. Des solutions seront proposées.

Décision de principe :

Mise en vente du bâtiment de l'ancienne école de Mossel :

VOTE :	OUI	113	NON	3	Abstention	4
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

Décision de principe :

Mise en vente du bâtiment de l'ancienne école d'Esmonts :

VOTE :	OUI	115	NON	2	Abstention	3
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

M. le Syndic mentionne que si dans la salle des personnes sont intéressées par l'un de ces bâtiments, ils peuvent déposer une offre auprès de l'administration communale d'Ursy.

4. Association Pompiers Glâne-Sud : avance de trésorerie

M. le Syndic passe la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal et responsable du dicastère de la défense incendie.

M. Régis Magnin présente ce point de l'ordre du jour. Il s'agit d'une avance de trésorerie de **CHF 50'985.55**. L'Association Pompiers Glâne-Sud a un projet de construction d'un centre de secours sur la commune de Rue à côté de la buvette du terrain de football. Les communes membres de cette Association doivent accorder un prêt de CHF 100'000.00 (répartition selon la clé glânoise). Ce montant servira à couvrir les charges jusqu'au vote du crédit global de construction. Il sera déduit de la part de la commune sur le crédit global.

M. le Syndic relève que la nouvelle association existe depuis le 1^{er} janvier 2019, à savoir l'Association Pompiers Glâne-Sud. La défense incendie va encore beaucoup évoluer ces prochaines années. Les moyens doivent être concentrés. Dans la vision de l'ECAB, la construction d'un centre de secours est prévue dans la Glâne-Sud.

Discussion :

M. Marcel Bischof : quelle sera l'affectation du local actuel à Ursy ?

M. le Syndic : rien de précis actuellement mais les locaux serviront vraisemblablement pour l'édilité.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Bernadette Hug, Présidente de la commission financière.

« En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné la demande d'avance de trésorerie à l'Association Pompiers Glâne-Sud pour la construction d'un centre de secours ainsi que la clé de répartition qui vient d'être proposée. En conclusion, la Commission financière donne un avis favorable à la demande d'avance de trésorerie à l'Association Pompiers Glâne-Sud pour la construction d'un centre de secours ainsi que la clé de répartition ».

Discussion :

Mme Véronique Muller : se pose la question de savoir si ce centre de secours ne devrait pas se trouver de l'autre côté de la route dans la zone artisanale d'Ursy ? Le projet se trouve-t-il dans la bonne zone ?

M. le Syndic : oui, le projet se trouve dans la bonne zone sur la Commune de Rue, après le terrain de football. Il s'agit d'une zone d'intérêt général.

M. Gilbert Butty : pourquoi une avance de trésorerie et pas une demande de crédit d'étude ?

M. le Syndic : le crédit d'étude est du ressort de l'Association Pompiers Glâne-Sud. Il s'agit juste d'une avance qui sera déduite du crédit global pour chaque commune.

M. Bernard Monney : se pose la question de savoir si le projet doit être soumis aux marchés publics, soit ouvert à plusieurs bureaux d'architectes ?

M. Régis Magnin : une pré-étude a déjà été réalisée. En fonction des montants, le projet ne sera pas soumis à un concours d'architecture.

Décision :

VOTE :	OUI	119	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ L'avance de trésorerie de CHF 50'985.55 est acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

5. Source « La Râpe » Mossel – radiation de servitude : décision

M. le Syndic demande à M. Bernard Codourey de se récuser.

La Commune d'Ursy et avant celle de Mossel exploitait une source d'eau dans la forêt de la Râpe à Mossel. Aujourd'hui, cette source, presque tarie, n'est plus dans le réseau d'eau potable. Afin de régler définitivement ce dossier, il s'agit de radier une servitude.

L'art. 2158 RF, propriété de M. Jean-Pierre Codourey est grevé d'un droit de source d'eau, de conduite et de réservoir avec zone de captage (sous réserve de 3 litres/minute en faveur de l'art. 2158 d'Ursy) en faveur de la Commune d'Ursy. Le débit de la source est très faible (entre 0 et 4 litres minute). Les captages ne sont plus conformes et la station de pompage est désaffectée. Cette source n'est plus utilisée par la Commune d'Ursy depuis 2011.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	120	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La radiation de servitude de la source « La Râpe » à Mossel est acceptée à l'unanimité.

6. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG : approbation

En réponse à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les communes glânoises doivent élaborer un **Plan Directeur Régional** (PDR) pour le district. La conférence des syndics du district propose, pour une question de légalité, d'inclure cette mission dans les buts de l'ABMG (Association à buts multiples de la Glâne). L'idée est de former une commission composée des syndics du district afin de plancher sur ce Plan Directeur Régional. Ce dernier doit obligatoirement être établi pour 2022, faute de quoi, le canton bloquera toutes les mises à l'enquête, tout spécialement dans les zones d'activités.

Modification des statuts de l'ABMG :

Ajout de :

Art. 2 – Buts

- d) de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement.
- e) de procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des articles 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), et en rapport avec la conception générale du développement économique, au sens de l'article 5 de la loi sur la promotion économique régionale (LPEc).

Art. 10 – Attributions

mbis) elle adopte, sous réserve d'approbation par les instances supérieures, des plans directeurs régionaux ;

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	119	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

✓ La modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG est acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

7. Règlement de l'école maternelle : approbation

Avant de donner la parole à M. Jean Balmer, Conseiller communal, M. le Syndic rappelle que comme mentionné dans le journal Ursy info, tous les articles du règlement ne seront pas présentés mais seulement une brève présentation du règlement y relatif.

M. Jean Balmer présente brièvement ce nouveau règlement.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	120	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ Le règlement de l'école maternelle est approuvé à l'unanimité.

8. Règlement scolaire : approbation

Avant de donner la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal, M. le Syndic rappelle que comme mentionné dans le journal Ursy info, tous les articles du règlement ne seront pas présentés mais seulement une brève présentation du règlement y relatif.

M. Philippe Dubey présente brièvement les principales modifications apportées à ce règlement approuvé en 2017. Ces modifications règlementaires font suite à celles apportées à la Loi scolaire en mars 2019, rendues nécessaires par l'acceptation de plusieurs motions ainsi que par l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 sur la gratuité de l'enseignement de base.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	120	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ Le règlement scolaire est approuvé à l'unanimité.

9. Divers

Personnel communal :

Départ à la pré-retraite de Mme Marie-Hélène Butty. M. le Syndic la remercie pour son activité au sein de la commune d'Ursy.

« Comme vous avez pu le lire dans le journal d'information, Madame Butty a cessé son activité auprès de l'administration communale le 31 octobre dernier après 26 ans de bons et loyaux services. Entrée en service de la commune au début novembre 1993, elle a occupé durant 25 ans la fonction de secrétaire communale soit jusqu'au 31 décembre 2018 et ensuite, pendant quelques mois, la fonction de secrétaire-adjointe. Chère Marie-Hélène, nous avons le plaisir, devant cette assemblée, de te remercier encore une fois pour tout le travail accompli, durant cette longue période. La population, les Syndics et Conseillers communaux ainsi que les collègues que tu as côtoyés ont pu profiter de tes grandes compétences. C'est toujours avec une grande émotion et une immense reconnaissance que nous t'adressons mille mercis pour ton agréable collaboration, ton travail important et ton engagement au profit de la Commune d'Ursy. Nous te souhaitons une longue et heureuse retraite et surtout une bonne santé. »

Pour remplacer Madame Butty, le Conseil communal a engagé Mme Sonia Odermatt, habitant à Vuarmarens, en tant que collaboratrice administrative. Mme Odermatt a débuté son activité le 1^{er} novembre 2019.

Le 1^{er} décembre 2019, Mme Sophie Progin, responsable du service des finances (caissière communale) a fêté ses 20 ans d'activité au sein de l'administration communale. En 1999, elle avait succédé à M. Guy Périsset. M. le Syndic adresse de chaleureuses félicitations à Mme Progin pour cette belle fidélité envers la Commune. Il la remercie très sincèrement pour son travail, son dévouement et son engagement. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur ses grandes compétences surtout avec l'introduction toute prochaine du MCH2.

Discussion :

M. Roger Monney : remercie la Commune d'Ursy pour le goudronnage du sentier piétonnier dans le quartier « Derrière la Grange » à Ursy. Suite à cela, il aimerait savoir s'il est prévu de goudronner la partie entre Ursy et Vauderens.

M. le Syndic : nous allons étudier cette demande tout en sachant que ce tronçon longe une haie.

M. Roger Monney : s'adresse à M. Philippe Demierre, Conseiller communal, pour connaître l'évolution du dossier concernant la problématique de la Route de Blessens à Vauderens, vers la laiterie.

M. Philippe Demierre : un bureau d'ingénieurs a été mandé pour réaliser une étude. Suite à cela, il faudrait prévoir un îlot pour ralentir les véhicules. Pour l'instant cette variante est en suspens. Pas idéal de rétrécir encore la chaussée sur cette route.

M. le Syndic : relève qu'il n'est jamais facile de trouver la bonne solution. Nous devons aussi tenir compte des véhicules agricoles et poids lourds.

M. Michel Savoy : a assisté dernièrement à une présentation sur la promotion des panneaux photovoltaïques. Le projet est de la société Groupe-It. Si la Commune est intéressée par ce projet elle peut contacter cette société.

M. Louis Périsset : nous prenons note de la proposition. Une étude sera réalisée dans le cadre de la commission de l'énergie.

M. Laurent Vaucher : pense qu'il serait bien de réaliser un bilan thermique du bâtiment administratif à Ursy.

M. le Syndic : oui, cette étude est d'ores et déjà prévue pour 2021 au plus tard.

M. Gérard Angéloz : relève que les collecteurs communaux EC qui se trouvent derrière son habitation sont endommagés.

M. le Syndic : nous prenons note et le problème sera réglé.

La discussion n'est plus demandée.

M. Bernard Oberson, Vice-syndic, adresse un message de remerciement et de reconnaissance à M. Philippe Conus, Syndic.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il invite tous les participants à l'assemblée à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22.20 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Conus

Marie-Claude Conus